

Le calendrier de la certification informatique obligatoire, Pix

La Certification Pix (Compétences numériques) est obligatoire pour les élèves de 3ème - Terminales toutes voies y compris CAP - STS2 et CPGE2.

« l'article D. 311-7 du même code de l'Education Art. 4 du texte officiel [accessible ici](#) . –indique :
Une certification du niveau de maîtrise des compétences numériques est délivrée à tous les élèves en fin de cycle 4 des collèges et en fin de cycle terminal des lycées. Pour les élèves des classes de troisième et des classes de terminale de lycée, ainsi que pour les étudiants des formations dispensées en lycée, le chef d'établissement organise la passation de cette certification sur la plateforme en ligne prévue par l'arrêté du susvisé.

[Retrouvez ici le cadre de référence des compétences numériques et son calendrier pour 2020-2021](#)

Avant les vacances de la Toussaint, les élèves et étudiants de toutes classes depuis la 5ème passent un test correspondant à leur niveau afin d'identifier les besoins et engager un travail de formation. Les élèves de Terminales et les étudiants de SRS2 et CPGE2 passeront leurs épreuves entre le 4 janvier et le 5 mars 2021. Les élèves de 3ème les passeront entre le 8 mars et le 12 mai 2021. Les professeurs identifient les besoins de formation à l'échelle individuelle et collective.

Si le test de positionnement n'a pu être passé à ce jour, il est toujours possible d'engager le travail dès la rentrée des vacances de la Toussaint. L'important étant de mettre les étudiants en capacité de passer la certification officielle pour le 5 mars délai de rigueur.

Ci-dessous, deux liens utiles, concernant PIX.

<https://view.genial.ly/5f46390591252c0d5246bb63>

<https://pix.fr/>

Pour mémoire, le sujet a été relayé dans la Lettre RenaSup du 11 septembre 2020, https://f5836b4f-da06-4d9f-a0a3-81a6caed09a1.filesusr.com/ugd/ed1321_019863eabd7a480480cd7dfadda38663.pdf

[Retour aux dépêches](#)